
NORME INTERNATIONALE



1958

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tapis-moquettes — Détermination de la masse totale du fil de velours par unité de surface

Première édition — 1973-09-15

CDU 645.12 : 677.017.25 : 531.751

Réf. N° : ISO 1958-1973 (F)

Descripteurs : textile, revêtement de sol, tapis, masse, densité des poils, mesure de densité, pesage.

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, la Norme Internationale ISO 1958 remplace la Recommandation ISO/R 1958-1971 établie par le Comité Technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Les Comités Membres des pays suivants avaient approuvé la Recommandation :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Pologne
Allemagne	France	Royaume-Uni
Australie	Inde	Suède
Belgique	Iran	Suisse
Brésil	Israël	Thaïlande
Chili	Japon	Turquie
Corée, Rép. de	Norvège	U.R.S.S.
Danemark	Nouvelle-Zélande	
Egypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	

Le Comité Membre du pays suivant avait désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

U.S.A.

Tapis-moquettes — Détermination de la masse totale du fil de velours par unité de surface

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie une méthode de détermination de la masse totale du fil de velours par unité de surface, applicable à tous les tapis-moquettes à envers non enduit.

2 RÉFÉRENCES

ISO 139, *Textiles — Atmosphères normales pour le conditionnement et l'essai.*

ISO 1957, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine — Échantillonnage et prélèvement des éprouvettes en vue des essais physiques.*

3 PRINCIPE

Pesée, puis dissection complète d'une portion de tapis de surface connue : le fil de velours est séparé des autres composants puis chaque partie est pesée séparément.

4 APPAREILLAGE

- 4.1 **Balance**, précise à 1 mg.
- 4.2 **Aiguilles et pinces à dissection.**
- 4.3 **Règle**, graduée en millimètres.
- 4.4 **Ciseaux ou lames tranchante aiguisée.**

5 ATMOSPHÈRE DE CONDITIONNEMENT ET D'ESSAI

Les éprouvettes doivent être conditionnées et les essais effectués dans l'une des atmosphères normales de conditionnement et d'essai des textiles spécifiées dans l'ISO 139.

6 ÉPROUVETTES

6.1 Prélever, à l'aide de ciseaux ou d'une lame tranchante, trois éprouvettes de 150 mm X 150 mm sélectionnées conformément au mode opératoire décrit dans l'ISO 1957.

Ajuster les bords de manière que chaque côté des éprouvettes soit formé par une rangée complète de touffes (ou de boucles, ou de noeuds).

6.2 Conditionner les éprouvettes jusqu'à masse constante dans l'atmosphère normale d'essai (voir chapitre 5), ou bien les laisser séjourner durant 72 h dans cette atmosphère.

6.3 Mesurer la longueur et la largeur, en quatre endroits, sur l'envers de chaque éprouvette, à 1 mm près.

7 MODE OPÉRATOIRE

7.1 Peser les éprouvettes conditionnées à 0,01 g près.

7.2 Séparer soigneusement tous les fils constituant les touffes à l'aide d'aiguilles et de pinces de dissection, et les assembler.

NOTE — Au cours de l'analyse de tapis à verges à plusieurs grils, recueillir avec les fils formant les touffes ou boucles, les fils de grils inactifs déposés dans le dossier, sans se soucier de savoir s'ils forment ou non des touffes dans l'éprouvette.

7.3 Conditionner ensemble, d'une part les fils formant le velours et, le cas échéant, les fils de remplissage, et d'autre part le reste de l'éprouvette disséquée dans l'atmosphère normale d'essai (voir chapitre 5), durant une nouvelle période de 24 h.

Peser, à 0,01 g près, la partie de l'éprouvette constituée par les fils formant le velours et, le cas échéant, les fils de remplissage, et, séparément, le reste de l'éprouvette disséquée.

NOTE — Dans certains tapis à verges à plusieurs grils, les fils de remplissage peuvent être de composition différente de celle des fils actifs. Dans ce cas, peser les fils de remplissage séparément des fils actifs.

8 CALCUL ET EXPRESSION DES RÉSULTATS

8.1 Calculer la masse moyenne en grammes

- a) de l'éprouvette complète;
- b) de l'éprouvette disséquée.